Paris, le 19 janvier 2025

Monsieur BERGAMO Jean-Baptiste
Directeur Général
Newrest Wagons-Lits France
17 rue André Gide
75015 Paris

Objet : NAO 2025

Monsieur,

Après lecture du procès-verbal d'accord NAO 2025, notre organisation syndicale marque son désaccord concernant la signature des NAO 2025.

Une de nos revendications principales était une augmentation de 4 % des salaires de base pour l'ensemble du personnel TGV et Intercités rétroactif au 1er janvier 2025. (Employés, Maîtrises et Cadres)

La société NEWREST a choisi de faire des distinctions d'augmentation concernant les personnels commerciaux, administratifs et cadres, et même une différenciation dans la catégorie des commerciaux concernant les Chefs de bord 2.

Notre organisation syndicale est très attachée à représenter et défendre les intérêts de toutes les catégories salariales.

Notre organisation syndicale estime de même que la direction en termes d'avantages sociaux aurait dû prendre des mesures sur des sujets comme le handicap, la réduction de la carence maladie à 2 jours ou les possibilités de stationnement pour les salariés de tous les sites, entre autres.

Veuillez recevoir, Monsieur BERGAMO, nos respectueuses salutations.

Pour les élus et mandatés FORCE OUVRIERE.

Ksenija POTKRAJAC